

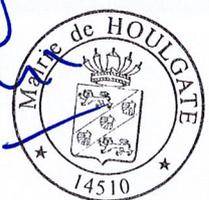
<p>D 23-06</p> <p>VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ DE HOULGATE A MONSIEUR DIDIER JAMES.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Elisabeth LEGRAND informe les membres de l'assemblée délibérante du projet de cession d'une parcelle de terrain située dans la zone d'activité de HOULGATE à Monsieur Didier JAMES au prix de 30 € le mètre carré.

Suite à division cadastrale réalisée par le cabinet ABAC-GEO Géomètres experts, la cession concerne la parcelle cadastrée section AM n° 216 b et f (référence provisoire) d'une superficie totale de 13a 21ca. Le prix de vente est donc fixé à 39 630 € net vendeur, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur. Il est proposé de réaliser une vente directe sans compromis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- d'approuver la cession à Monsieur Didier JAMES d'une parcelle de terrain située dans la zone d'activité de HOULGATE, cadastrée section AM n° 216 b et f, d'une superficie totale de 13a 21ca au prix de 39 630 € net vendeur ;
- que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.



Olivier COLIN,
Maire.